

(Ain), Elisabeth de Saujat ; son fils Jean de Florys et son petit-fils Léonard eurent Rothaval après lui. En 1724, Léonard de Florys possédait en même temps la seigneurie de Lozanne (2), qu'il tenait des de Saint-Maurice de Savoie, lesquels l'avaient reçue des de Boissat. Ces derniers l'avaient achetée des abbés d'Ainay en 1671 (3).

En 1741, le fief de Rothaval fut vendu à Mathieu Nolhac, bourgeois de Lyon, par les héritiers de Léonard de Florys.

Les armes des de Florys, seigneurs de Versailleu et de Lozanne étaient : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de sept roses de même rangées quatre et trois, et en pointe d'un lévrier courant d'or* (Steyert).

Mathieu Nolhac transmit ce fief à son fils aîné Mathieu-Marc-Antoine, échevin de la ville de Lyon en 1775-76. Celui-ci y ajouta le domaine des Perrières au territoire de Chazay, qu'il acquit en 1781 de Jean-Guillaume de La Jonquière, receveur des droits d'*aides* de la ville de Lyon. En 1803, les enfants de Mathieu-Marc-Antoine et de Madeleine Biérix de Villard, partagèrent la succession de leur père. Rothaval fut attribué à Rose-Marie-Angélique de Nolhac, et les Perrières à Antoine-Joseph-Marie, décédé sans postérité. Rothaval passe alors à M. Cyrille de Nolhac, fils de Pierre-Marc-Antoine, adjoint de la ville de Lyon en 1816, directeur de la monnaie de cette ville en 1825, et de Madeleine-Zoé Bruyset de Sainte-Marie (ce sont les père et mère de M. S. de Nolhac, résidant actuellement à

---

(2) Debombourg. *Atlas hist.* Lozanne.

(3) Debombourg. *Atlas hist.* Lozanne. Le village de Lozanne, primitivement *Lauzanne*, fut fondé par les moines d'Ainay en 800, en souvenir de la ville de Lauzanne en Suisse, où l'abbaye possédait l'église de Saint-Didier.